

## Ordre d'achat au débit du compte de libre passage

Dépôt de libre passage

Numéro de dépôt

Preneur de prévoyance

Nom

Prénom

Compte de libre passage à débiter

Numéro de compte

Mandat

Par la présente, je mandate la fondation de libre passage Liberty («Fondation») d'exécuter au débit de mon compte de libre passage susmentionné l'ordre suivant:

Papiers-valeurs     Fonds     Portefeuilles collectifs internes

Nombre*	Contre-valeur** (CHF)	Nom	Numéro de valeur
---------	-----------------------	-----	------------------

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

\* En inscrivant «Max», vous donnez l'ordre d'acheter autant de parts/droits que possibles.  
(Uniquement possible lors d'achat de fonds et portefeuilles collectifs internes.)

\*\* Uniquement possible lors d'achat de fonds et portefeuilles collectifs internes.

Règlement de la Fondation

Les relations entre le titulaire du compte ou le cas échéant ses survivants et la Fondation sont régies par les dispositions des règlements de la Fondation. En optant pour les possibilités d'investir dans des papiers-valeurs, conformément au règlement et aux directives de la Fondation, le preneur de prévoyance reconnaît et assume les risques y afférents.

Droit applicable et for juridique

Les rapports de droit sont tous soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution se situe au domicile du siège de la Fondation. Le for juridique est déterminé par l'art. 73 LPP.

Signature

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance